

GESTION LOCATIVE

BAREME MANDAT : LOTS D'HABITATION - PARKING

Les prix TTC sont calculés sur la base d'un taux de TVA de 20% - Barème applicable à compter du 1er septembre 2024

HONORAIRES DE GESTION COURANTE (à la charge du propriétaire)			€ HT	€ TTC
■ Honoraires de base - sur la base du total des encaissements mensuels par lot (minimum facturation 20 € TTC)			7,00%	8,40%
■ Honoraires de Garantie des Loyers Impayés - base du total des encaissements mensuels par lot			2,90%	3,48%
■ Honoraires de Garantie d'Occupation - base du total des encaissements mensuels par lot			1,80%	2,16%
■ Frais fixes de gestion (par mois et par immeuble géré)			3,61 €	4,33 €
HONORAIRES PRESTATIONS OCCASIONNELLES - Lot isolé			€ HT	€ TTC
Gestion administrative				
■ Frais de constitution de dossiers (type ANAH, PACT HABITAT, congés bailleur...)			341,67 €	410,00 €
■ Frais suivi dossier permis/autorisation de louer			116,66 €	140,00 €
■ Honoraires de rédaction d'acte de renouvellement ou d'avenant pour chaque partie bailleur et locataire			127,50 €	153,00 €
(dans le cadre des locations soumises à la loi du 6 juillet 1989, les honoraires facturés au propriétaire seront à minima équivalents à ceux incombant au locataire)				
Gestion financière				
■ Frais de déclaration de TVA (par trimestre)			21,33 €	25,60 €
■ Frais d'arrêté de compte locataire suite congé vente/reprise			76,83 €	92,20 €
■ Frais pour l'établissement des éléments de déclaration de revenus fonciers:				
par an et par immeuble géré : 1 lot			204,91 €	245,89 €
par lot complémentaire sur un même immeuble			4,79 €	5,75 €
Gestion technique				
■ Suivi de travaux (hors entretien courant)			à la vacation horaire	
■ Visite patrimoniale avec rapport détaillé			116,66 €	140,00 €
■ Réalisation de la visite virtuelle 360°			41,67 €	50,00 €
Représentation et procédure				
■ Autres prestations occasionnelles (représentation du Mandant, gestion des sinistres, gestion des impayés hors lots assurés en GLI, suivi dossier conciliation, nouvelles obligations réglementaires et législatives, etc.)			à la vacation horaire	
HONORAIRES PRESTATIONS OCCASIONNELLES Immeuble Total			€ HT	€ TTC
Gestion immeuble				
Forfait non basé sur les encaissements. En sus des honoraires de gestion courante et des prestations occasionnelles				
■ Forfait trimestriel (Visite immeuble, négociation contrats, budget d'exploitation, bilan patrimonial...)				
▪ par trimestre et par immeuble géré : 1 à 5 lots			59,17 €	71,00 €
▪ par trimestre et par immeuble géré : 6 à 11 lots			110,17 €	132,20 €
▪ par trimestre et par immeuble géré : 12 lots et plus			161,42 €	193,70 €
■ Faire établir état descriptif division, élaborer plan pluriannuel travaux, suivi opération gros travaux, estimation valeur vénale, suivi sinistres...			à la vacation horaire	
Gestion technique				
■ Suivi de travaux (hors entretien courant)			à la vacation horaire	
■ Visite patrimoniale avec rapport détaillé			116,66 €	140,00 €
Vacation Horaire			116,66 €	140,00 €

FONCIA LVM - Siège social : 2-4 Boulevard de la gare - 95210 SAINT GRATIEN RCS PONTOISE 304 970 726

Barème en vigueur au 01/09/2024 pour tout mandat de gestion locative conclu ou renouvelé expressément à compter de cette date.

GESTION LOCATIVE

BAREME MANDAT : LOTS COMMERCIAUX ET PROFESSIONNELS

Les prix TTC sont calculés sur la base d'un taux de TVA de 20% - Barème applicable à compter du 1er septembre 2024

HONORAIRES DE GESTION COURANTE (à la charge du propriétaire)	€ HT	€ TTC
■ Honoraires de base - sur la base du total des encaissements mensuels par lot	7,00%	8,40%
■ Frais fixes de gestion (par mois et par immeuble géré)	10,84 €	13,00 €
HONORAIRES PRESTATIONS OCCASIONNELLES		
Gestion administrative	€ HT	€ TTC
■ Honoraires de rédaction d'acte : bail, avenant et renouvellement		
▪ Honoraires de rédaction de bail pour chaque partie (sur le loyer annuel HT et HC) minimum de facturation 450€ TTC	5,42%	6,50%
▪ Honoraires de rédaction d'avenant au bail : notamment révision triennale, de subrogation, pour chaque partie	384,17 €	461,00 €
▪ Négociation et rédaction de renouvellement de bail avec ou sans variation de loyer (sur le loyer annuel HT et HC) Minimum de facturation 450 € TTC	5,42%	6,50%
Gestion financière		
■ Frais de déclaration de TVA (par trimestre)	21,33 €	25,60 €
■ Frais pour l'établissement des éléments de déclaration de revenus fonciers :		
▪ par an et par immeuble géré : 1 lot	204,91 €	245,89 €
▪ par lot complémentaire sur un même immeuble	4,79 €	5,75 €
■ Traitement et analyse d'une cession de fonds de commerce ou de droit au bail, négociation d'un protocole de résiliation, information triennale des travaux au locataire, traitement et analyse d'une fin de bail dérogatoire		à la vacation horaire
Gestion technique		
■ Suivi de travaux (hors entretien courant)		à la vacation horaire
■ Frais visite patrimoniale avec rapport détaillé selon superficie du local :		
▪ 0 à 250 m ²	116,66 €	140,00 €
▪ au-delà de 251 m ² (au delà d'une heure)		à la vacation horaire
■ Réalisation de la visite virtuelle 360 °	41,67 €	50,00 €
Représentation et procédure		
■ Autres prestations occasionnelles (représentation du Mandant, gestion des sinistres, gestion des impayés, suivi dossier conciliation, nouvelles obligations réglementaires et législatives, etc.)		à la vacation horaire
HONORAIRES PRESTATIONS OCCASIONNELLES <u>Gestion Immeuble Total</u>		
Gestion immeuble	€ HT	€ TTC
Forfait non basé sur les encaissements. En sus des honoraires de gestion courante et des prestations occasionnelles		
■ Forfait trimestriel (visite immeuble, négociation contrats, budget d'exploitation, bilan patrimonial...)		
▪ par trimestre et par immeuble géré : 1 à 5 lots	59,17 €	71,00 €
▪ par trimestre et par immeuble géré : 6 à 11 lots	110,17 €	132,20 €
▪ par trimestre et par immeuble géré : 12 lots et plus	161,42 €	193,70 €
■ Faire établir état descriptif division, élaborer un plan pluriannuel travaux, suivi opération gros travaux, estimation valeur vénale, suivi sinistres...		à la vacation horaire
Vacation Horaire	116,66 € / h.	140 € / h.

FONCIA LVM - Siège social : 2-4 Boulevard de la gare - 95210 SAINT GRATIEN RCS PONTAISE 304 970 726

Barème en vigueur au 01/09/2024 pour tout mandat de gestion locative conclu ou renouvelé expressément à compter de cette date.